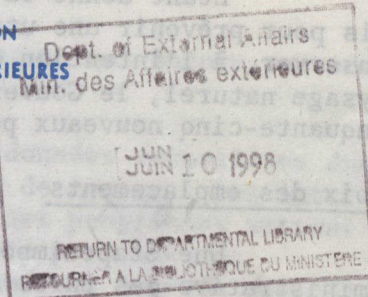


doc
CA1
EA9
R104
FRE
1972
janvier

PAGES DOCUMENTAIRES

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA



N° 104
(Revision de janvier 1972)

LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

Les parcs nationaux ont été créés et entretenus par le Gouvernement fédéral du Canada afin que soient protégées au profit des Canadiens les régions représentatives de la diversité des paysages, de la flore et de la faune du Canada.

Le réseau des parcs nationaux a pris naissance en 1885, lorsque le Gouvernement fédéral s'est porté acquéreur de 10 milles carrés de terrain entourant les sources d'eau chaude de Banff (Alberta), et en a fait un domaine public. Deux ans plus tard, la Loi sur le parc des montagnes Rocheuses fut adoptée, et à la suite de cette loi, une superficie de 260 milles carrés fut réservée "comme parc public et terrain de loisirs".

En 1911, quatre autres nouveaux parcs nationaux avaient été créés, tous dans l'ouest du Canada. En mai de la même année, la Loi sur les réserves forestières et les parcs fédéraux fut adoptée et amena la création du poste de Commissaire des parcs fédéraux et d'une Direction autonome des parcs nationaux afin de protéger, d'administrer et d'aménager les parcs. Au cours des vingt années suivantes, neuf nouveaux parcs nationaux vinrent s'ajouter au réseau.

L'adoption, en 1930, de la Loi sur les parcs nationaux marqua une étape importante dans ce domaine. Cette loi, à caractère général, est demeurée la base légale de l'administration des parcs nationaux. Son but général était de conserver les parcs nationaux au peuple canadien pour "son bénéfice, son instruction et sa jouissance et afin qu'ils soient entretenus et utilisés de manière qu'ils restent intacts pour les générations futures".

En vertu de l'entente sur le transfert des ressources signée en 1930, toutes les terres publiques à l'intérieur des provinces relèvent de l'administration provinciale. Les parcs nationaux ajoutés au réseau depuis cette date ont été établis grâce à la collaboration des Gouvernements provinciaux qui ont mis ces terrains à la disposition du Gouvernement fédéral à cette fin. Ces terrains, une fois réunis par la province, sont transférés, avec toutes les ressources naturelles qui s'y trouvent, au Gouvernement fédéral, et le Parlement adopte une loi à l'effet de créer un nouveau parc national.

De 1930 à 1963, cinq parcs nationaux ont été aménagés. Des ententes ont été conclues en vue de l'établissement d'un nouveau parc en 1969, de quatre en 1970 et du parc national Pukaskwa, en Ontario, en juillet 1971.

53683566

Étant donné la nécessité de créer davantage de parcs nationaux, à la fois pour prévenir une utilisation trop forte des parcs existants et pour conserver, à l'intention des générations futures, des exemples typiques du paysage naturel, le Gouvernement fédéral projette d'établir de trente-cinq à cinquante-cinq nouveaux parcs au cours des trente prochaines années.

Choix des emplacements

Une étape importante a été effectuée en 1964 dans la politique administrative des parcs nationaux, car cette année-là, toutes les politiques touchant les parcs ont été révisées et modifiées et ont fait l'objet d'une déclaration présentée à la Chambre des communes. Deux principes fondamentaux ont été établis quant à la création de nouveaux parcs: la préservation du patrimoine canadien et l'assurance que les Canadiens d'aujourd'hui et de demain puissent comprendre et apprécier leur milieu naturel et profiter des richesses des régions sauvages.

Au début, les emplacements des parcs étaient choisis en raison de leurs paysages remarquables ou de leurs caractéristiques uniques mais, de nos jours, la préférence va aux régions qui illustrent la diversité des paysages canadiens. Un des objectifs essentiels du réseau des parcs nationaux est la préservation de régions représentatives de tous les divers secteurs physiques et biologiques qui existent au pays, de même que la protection de régions remarquables ou uniques.

La politique élaborée au sujet des parcs nationaux reconnaît également la nécessité d'établir au moins un parc national dans chaque province. Cet objectif a maintenant été atteint grâce à la création de deux parcs nationaux dans la province de Québec: ceux de Forillon et de la Mauricie.

L'expansion industrielle anticipée du nord du Canada et l'augmentation de la population qui en résultera ont fait naître la nécessité de réserver des terrains pour la création de parcs nationaux dans le Nord, à la fois pour répondre aux besoins futurs des habitants de ces régions et pour conserver intacts des exemples du milieu naturel.

A cette fin, deux grandes portions de terrain situées dans les Territoires du Nord-Ouest ont été retenues: 870 milles carrés dans la réserve de Nahanni-Sud et 2,860 milles carrés dans la réserve du Grand lac des Esclaves. On étudie également certaines modifications à apporter à la Loi en vue de créer un important parc national dans le territoire du Yukon. La région en question est en réalité celle de la réserve de chasse de Kluane.

Aménagement

La Direction des parcs nationaux et des lieux historiques a entrepris en 1970 un programme d'inventaire des ressources afin d'obtenir une description de toutes les ressources fondamentales de chacun des parcs nationaux. Un des buts de cet inventaire est d'identifier et de décrire les échantillons représentatifs des paysages de chacun des parcs nationaux qui méritent d'être

préservés intacts à l'intention des générations futures, ou qui encore peuvent faire l'objet de programmes d'interprétation.

Les planificateurs de parcs utiliseront les données recueillies dans le cadre de cet inventaire pour établir un plan valable de zonage. Les interprètes de la nature s'en serviront, eux, pour préparer des programmes mettant en valeur les caractéristiques de chaque parc, tandis que le personnel de conservation des ressources mettra sur pied des programmes de gestion des ressources inspirés des conclusions de l'inventaire.

Des projets-pilotes dans les parcs nationaux de Kéjimakujik, de Pointe Pelée et des lacs Waterton sont en voie d'élaboration. Les projets, qui seront réalisés dans les six plus récents parcs nationaux, sont déjà en cours ou en sont au stade de la planification.

Le Gouvernement fédéral, désireux de donner aux Canadiens la possibilité d'exprimer leurs opinions sur les programmes d'aménagement des parcs nationaux, tient des audiences publiques au sujet de chacun d'eux. Le but de ces audiences est de rendre le public plus conscient des objectifs et des valeurs des parcs et d'obtenir leur appui en vue de l'expansion du réseau des parcs nationaux. La première audience a été tenue en Nouvelle-Écosse, en avril 1970, et avait trait au parc Kéjimakujik.

Les plans-cadres provisoires qui sont préparés pour les audiences fournissent une description des parcs tels qu'ils existent présentement et un aperçu de ce qu'ils pourraient être dans l'avenir. Ils soulignent également les objectifs de chaque parc, les buts de leur gestion et les critères établis pour leur aménagement.

Une des principales mesures prises afin de préserver l'environnement du parc, tout en facilitant la jouissance aux visiteurs, est l'établissement d'un plan de zonage qui figure dans chaque plan-cadre provisoire.

Les zones ainsi classifiées se répartissent entre les secteurs qui méritent une conservation spéciale et ceux qui peuvent faire l'objet d'une utilisation intensive. L'étendue de chaque zone varie selon le caractère et le but du parc. Le secteur classé comme zone de conservation spéciale peut renfermer des caractéristiques naturelles et culturelles uniques et fragiles auxquelles une protection sévère est accordée.

La majeure partie d'un parc national est considérée comme zone de récréation en milieu sauvage, et le visiteur ne doit s'y adonner qu'à des activités du genre promenade et camping. La région conservée à l'état naturel sert de zone-tampon entre les secteurs aménagés et les secteurs protégés, tout en offrant un décor naturel pour la création des sentiers et d'emplacements de loisirs. Les routes à l'intérieur des parcs sont planifiées avec soin et réduites au minimum afin de tenir compte du caractère et des objectifs d'un parc donné, dans le cadre général du réseau.

Les terrains de camping, les services de transport public, les centres d'interprétation et les installations récréatives seront limités aux secteurs consacrés aux loisirs de plein air en général. Même si la fourniture de services aux visiteurs par l'entreprise privée est permise en-deçà des limites de la plupart des parcs, on encourage cependant l'établissement de ces services à l'extérieur du parc quand la chose est possible.

Administration

L'administration des parcs nationaux du Canada relève de la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle se divise en trois régions: l'Ouest, le Centre et l'Atlantique.

La gestion de chaque parc relève d'un surintendant, de même que d'un personnel composé de fonctionnaires des services administratifs, d'un responsable de l'exploitation et d'un préposé à l'entretien.

Grâce aux données fournies par l'inventaire des ressources et à des études spéciales sur l'ensemble des phénomènes écologiques du parc, -- la vie animale et végétative, la géomorphologie, les sols, la géologie et le climat --, les naturalistes élaborent des programmes d'interprétation afin d'aider les visiteurs à comprendre et à apprécier les particularités de chacun des parcs nationaux. Ces programmes comportent notamment des excursions guidées, des causeries illustrées et des expositions.

Les ressources naturelles des parcs nationaux doivent être protégées contre le mauvais usage, la détérioration et la destruction, et cette tâche a été confiée aux gardes des parcs. Compétents en gestion des ressources, les gardes s'occupent de protéger les forêts contre les incendies et d'évaluer les conditions de la flore et de la faune. Ils veillent également à la sécurité des visiteurs et participent aux recherches et aux opérations de sauvetage.

Le personnel des parcs nationaux est conseillé quant à la gestion et à la protection de la faune par les spécialistes du Service canadien de la faune. D'autres organismes fournissent également les services d'experts: le Musée national des Sciences naturelles, l'Institut forestier, la Commission géologique du Canada et l'Office des recherches sur les pêcheries.

En 1971, un "programme des jeunes gardes", a été instauré à titre de projet-pilote dans le parc national des îles de la baie Georgienne (Ontario) et le parc national Fundy (Nouveau-Brunswick); il sera étendu à douze autres parcs en 1972. Les jeunes, de 16 à 17 ans, ont été choisis par les *Boys' Clubs of Canada*. Ces garçons ont passé plusieurs semaines, en compagnie des naturalistes de parc, à travailler aux programmes d'interprétation et à étudier les ressources du parc, la forêt, la conservation de la faune terrestre et aquatique, la protection contre les feux de forêt et l'application des règlements de sécurité.

Description

Le nombre sans cesse croissant de visiteurs démontre la popularité de plus en plus grande des parcs nationaux du Canada. Depuis 1961, le nombre de visiteurs a presque triplé, et en 1970-71, il a dépassé 13.5 millions.

Les vingt-cinq parcs nationaux constituent un réseau qui s'étend effectivement d'un océan à l'autre: sur la côte ouest de l'île de Vancouver il y a le parc national Pacific Rim et sur la côte est de l'île de Terre-Neuve, le parc national Terra-Nova.

L'aménagement du parc national Pacific Rim se poursuivra jusque vers le milieu des années 70. Ce parc s'étendra à trois régions distinctes: la Grande plage, d'une superficie totale de 60 milles carrés (comprenant la baie Grice et une partie du lac Kennedy), les quelque 95 îles et récifs de la baie Barkley, et une bande côtière de 45 milles de long qui s'étend entre Port Renfrew et Bamfield.

Il existe deux parcs nationaux dans la chaîne Selkirk de la Colombie-Britannique. Celui du mont Revelstoke (situé près de la ville du même nom) constitué de 100 milles carrés de pentes boisées, de prés alpins et de lacs. A quelques milles à l'est, il y a le parc national Glacier d'une superficie de 521 milles carrés, et où l'on compte plus de 100 glaciers.

Les montagnes Rocheuses sont formées de nombreuses chaînes dont chacune ajoute à la beauté alpine exceptionnelle de chacun des parcs de montagne. La ligne continentale de partage des eaux constitue, sur une longueur de 150 milles, la limite ouest du parc national Banff, en Alberta, et également une partie des limites orientales des parcs Yoho et Kootenay, en Colombie-Britannique.

A l'intérieur du parc national Banff, on trouve les chaînes Sundace, Palliser, Sawback et Faireholme. D'une superficie de 2,564 milles carrés, Banff est le troisième plus grand parc du Canada et il est situé à environ 80 milles à l'ouest de Calgary.

Les parcs nationaux Jasper et Banff se touchent dans la région des champs de glaces du Columbia. Dans le parc Jasper, s'étendent une série de chaînes parallèles, les chaînes Miette, Jacques et Colin, ainsi que la chaîne Desmet plus au nord. Le parc, situé à 240 milles à l'ouest d'Edmonton, a une superficie de 4,200 milles carrés.

Dans le périmètre des 507 milles carrés de superficie du parc national Yoho, s'échelonnent les chaînes Van Horne, Ottertail, Waputik et Président. Un nombre total de 28 pics dépassant 10,000 pieds d'altitude s'élèvent en-deçà du parc. L'entrée, côté est, est située à 25 milles à l'ouest de la ville de Banff.

En bordure du parc national Kootenay se trouvent les chaînes Vermillon, Brisco et Mitchell. Ce parc est situé au sud de la limite ouest du

parc Banff et couvre une superficie de 543 milles carrés. Dans la partie sud-est de l'Alberta, à 70 milles de Lethbridge, des régions de montagnes et de prairies voisinent dans le parc national des lacs Waterton. La partie canadienne du parc international la Paix, Waterton-Glacier, comprend une région de 203 milles carrés.

Les 75 milles carrés qui forment la région complète du parc national Elk Island sont entourés d'une clôture. Le cerf, le wapiti et l'orignal y rôdent en liberté, mais deux sections distinctes isolent du visiteur les troupeaux de bisons des plaines et de bisons des forêts. Le parc est situé à 30 milles à l'est d'Edmonton.

Les Territoires du Nord-Ouest et l'Alberta se partagent le plus grand parc national du Canada. Le parc national Wood Buffalo et ses 17,300 milles carrés de forêts et de vastes plaines, constituent l'habitat du plus important troupeau de bisons vivant en Amérique du Nord et la seule région connue où la grue blanche d'Amérique nidifie. Grâce à des mesures protectrices sévères adoptées par le Canada et les États-Unis, la population de grues blanches d'Amérique a augmenté pour atteindre le nombre approximatif de 60 oiseaux.

L'unique parc national de la Saskatchewan est situé à 35 milles au nord de la ville de Prince-Albert. D'une superficie de 1,496 milles carrés, le parc national Prince-Albert constitue la zone de transition entre la forêt boréale et la prairie herbeuse.

Le parc national Riding Mountain, sur l'escarpement manitobain, est une réserve de 1,150 milles carrés de forêts de conifères et de feuillus, de lacs et de nombreuses espèces animales. Il est situé à 60 milles au nord de Brandon.

Le parc national Pointe Pelée, au sud de Windsor (Ontario) se trouve au point le plus méridional du territoire canadien. S'étendant sur la voie migratoire du Mississippi, les six milles carrés de ce parc sont un lieu d'escale pour les oiseaux migrateurs. Les marais de Pointe-Pelée sont parmi les rares marais d'eau douce qui existent encore en Amérique du Nord. On y trouve également quelques vagues vestiges de la forêt de feuillus qui croissait à l'origine en Amérique du Nord.

Le parc national des îles de la baie Georgienne est composé de 42 îles couvertes de forêts denses qui présentent des formations géologiques fort intéressantes. Les formations rocheuses, dont l'île des Pots-de-Fleurs tire son nom, ont l'aspect de piliers verticaux de roches que l'action des vagues a sculptées. La superficie totale du parc est de six milles carrés.

Avec ses 594 acres, le parc national des îles du Saint-Laurent est le plus petit du Canada. Il est formé de 17 îles et de 80 îlots disséminés dans le fleuve Saint-Laurent, entre Kingston et Brockville (Ontario).

Pukaskwa, le plus jeune parc national du Canada, est une région sauvage de 725 milles carrés située sur la rive nord du lac Supérieur. Son terrain accidenté renferme de nombreux lacs et rivières et abrite une faune des plus variées.

Le parc national Forillon (Québec) a été créé en 1970. Situé sur la pointe pittoresque de la péninsule gaspésienne, dans le golfe Saint-Laurent, il englobe un région de 90 milles carrés.

Le parc national de la Mauricie, densément boisé et d'une superficie de 175 milles carrés, est une région de lacs dont le nombre dépasse 50. Il est situé dans la chaîne des Laurentides, près de Trois-Rivières (Québec).

Le parc national Kouchibouguac (Nouveau-Brunswick) s'étend sur une superficie de 90 milles carrés au nord du détroit de Northumberland. Les cordons littoraux constituent une des caractéristiques les plus remarquables de ce parc.

Le parc national Fundy, également au Nouveau-Brunswick, se caractérise par un littoral découpé, des falaises abruptes et les plus fortes marées du monde. Amplifiées par la forme et la dimension de la baie de Fundy, les marées atteignent une hauteur de 40 pieds dans la région du parc, dont la superficie est de 80 milles carrés.

Le parc national Kéjimbujik est au sud-ouest de Halifax (Nouvelle-Écosse). Il s'étend sur 145 milles carrés de terres intérieures et fourmille de lacs et d'îles. Quant au parc national du Cap-Breton, au nord-est de la Nouvelle-Écosse, il comprend une région côtière très découpée, des collines boisées et une faune variée. Sa superficie est de 367 milles carrés.

Le parc national de l'île du Prince-Édouard est formé d'une bande côtière de dunes, de falaises, de marais et de plages échelonnés sur 25 milles le long du golfe Saint-Laurent. Sa superficie totale est de sept milles carrés.

Le parc national Gros Morne, sur la côte ouest de Terre-Neuve, est une région de montagnes, de lacs à l'aspect de fjords et de forêts répartis sur une superficie de 700 milles carrés.

Le littoral découpé de la baie Bonavista, qui constitue une des limites du parc national Terra Nova, crée un contraste frappant avec les terrains vallonneux et les forêts boréales très denses que l'on trouve dans la partie intérieure du parc. Il s'étend sur une superficie de 153 milles carrés.

Grâce aux nouveaux parcs qui viennent s'y ajouter chaque année, le réseau de parcs nationaux du Canada attirera de plus en plus de Canadiens qui viendront admirer la beauté et les merveilles naturelles de leur pays.

Le parc national Forillon (Québec) a été créé en 1970. Situé au point pittoresque de la péninsule gaspésienne, dans le golfe Saint-Laurent, il occupe un rayon de 90 milles carrés.

Le parc national de la Mauricie, densément boisé et d'une superficie de 175 milles carrés, est une région de lacs dont le nombre dépasse 50. Il est situé dans la chaîne des Laurentides, près de Trois-Rivières (Québec).

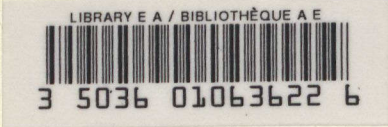
Le parc national Kouchibouguac (Nouveau-Brunswick) s'étend sur une superficie de 90 milles carrés au nord du détroit de Northumberland. Ses cordons littoraux constituent une des caractéristiques les plus remarquables de ce parc.

Le parc national Fundy, également au Nouveau-Brunswick, se caractérise par un littoral découpé, des falaises abruptes et les plus fortes vagues du monde. Amplifié par la forme et la dimension de la baie de Fundy, les vagues atteignent une hauteur de 40 pieds dans la région du parc, dont la superficie est de 50 milles carrés.

Le parc national Kejikujik est au sud-ouest de Halifax (Nouvelle-Écosse). Il s'étend sur 145 milles carrés de terres intérieures et fourmille de lacs et de rivières. Quant au parc national du Cap-Breton, au nord-est de la Nouvelle-Écosse, il comprend une région côtière très découpée, boisée et une faune variée. Sa superficie est de 50 milles carrés.

est formé d'une bande
étendue sur 55 milles
at de sept milles carrés.
est de Terre-Neuve, est
de forêts réparties sur
de leur superficie
constitue une zone
proteggée avec l'objet
de 155 milles carrés.

DOCS
CA1 EA9 R104 FRE
1972 janvier
Les Parcs nationaux du Canada. --
53683566



LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

ANNEXE

Le Gouvernement annonçait, à la fin de février 1972, que plus de 18,500 milles carrés ont été retenus au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest afin de créer trois nouveaux parcs nationaux. Ces nouveaux parcs seront situés: le premier, dans la région de Kluane, dans le territoire du Yukon, le second, le long de la rivière Nahanni-Sud, et le troisième, sur la péninsule Cumberland de l'île Baffin, dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce seront les premiers parcs nationaux du Canada au nord du 60^e parallèle.

La création de ces trois parcs septentrionaux portera à dix le nombre de nouveaux parcs établis depuis 1968, alors que seulement deux parcs avaient vu le jour au cours des trente années antérieures. Et pour la première fois dans l'histoire canadienne, les régions naturelles les plus remarquables, tant de chacune des provinces que des territoires, seront représentées dans le réseau de parcs nationaux du Canada.

A la suite de l'addition de ces trois parcs dans le Nord, la superficie totale affectée aux parcs sera accrue de plus de 50 pour cent, passant de 31,300 milles à 49,800 milles carrés.

Ces trois parcs nationaux présentent quelques-uns des paysages les plus spectaculaires du Canada.

La région de Kluane (8,500 milles carrés), qui se trouve à l'angle sud-ouest du territoire du Yukon, comprend le mont Logan, (19,850 pieds) l'un des pics les plus élevés du Canada, et l'un des plus vastes réseaux de champs de glace non-polaire au monde.

Le nouveau parc qui longera la rivière Nahanni-Sud aura une superficie de 1,840 milles carrés, plus du double de l'étendue qui avait été mise de côté en avril 1970. La Nahanni-Sud est la plus spectaculaire des rivières sauvages du Canada et sa portion la plus importante, qui est maintenant protégée en-deçà du parc, comprend les chutes Virginia, deux fois aussi élevées que les Niagara, trois canyons principaux qui atteignent une hauteur de 4,000 pieds, et un grand nombre de grottes et de sources chaudes sulfureuses.

